

SMICTOM LOT GARONNE BAISE**Comité Syndical du 05 mars 2020****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt, le jeudi cinq mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 28/02/2020.

Nombre de délégués syndicaux

en exercice: 24 délégués

n° ordre 2020-16

Présents : 20 votants : 21

Étaient présents : 20 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Sophie CASSAGNE (suppléante de Monsieur Philippe LAGARDE), Messieurs Michel MASSET, Christian LAFOUGERE, Daniel GUIHARD, Jacques DUMAIS, Jean-François VALAY, Jean-Pierre CAUSERO, Jean-Marc LLORCA, Robert BETTI (suppléant de Monsieur Aldo RUGGIERI)
(9 présents)

Albret Communauté : Madame Evelyne CASEROTTO, Messieurs Francis MALISANI, Jean-Pierre CONSTANTIN (suppléant de Madame Paulette LABORDE), Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Robert LINOSSIER, Lionel LABARTHE (suppléant de Monsieur Nicolas LACOMBE), Guy LATOUR (suppléant de Monsieur Alain POLO), Alain LORENZELLI, Jacques FRESQUET (suppléant de Monsieur Jean-Louis MOLINIE), Christophe BESSIERES
(11 présents)

Assistaient également à la séance en qualité de suppléants sans voix délibérative :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Madame Christine BIELLE, Messieurs Alain MOULUCOU, Pascal MIKOLAJEZYK
Albret Communauté : Monsieur Serge CEREAS

Pouvoirs de vote : (1 pouvoir)

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (1 pouvoir)
Monsieur Jean-François SAUVAUD à Monsieur Daniel GUIHARD (suppléant indisponible).

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique

Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif

Madame Karine DALBALCON : Budget / Comptabilité

Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales

N° ordre : 2020-16**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2020**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SMICTOM LGB,
Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 25 février 2020,*

Conformément à l'instruction comptable M 14,

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver l'équilibre du Budget Primitif du SMICTOM LGB comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de Fonctionnement	6 129 444 €	6 129 444 €
Section d'Investissement	4 741 900 €	3 811 397 €
R.A.R. 2019	195 544 €	0 €
Excédent Inv. 2019 reporté		1 126 047 €
TOTAL DU BUDGET	11 066 888 €	11 066 888 €

- donner à Monsieur le Président tout pouvoir d'exécuter le budget primitif 2020.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Article 1 :** Décide d'approuver le Budget Primitif 2020 tel que présenté ci-dessus et équilibré à la somme globale de 11 066 888 €,
- **Article 2 :** Décide de donner, dans la limite de la réglementation en vigueur, tout pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter le budget primitif 2020,
- **Article 3 :** Prend acte qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été présentée et est jointe à la présente délibération,
- **Article 4 :** Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 12/03/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI